



JO N° 2 du 16 janvier 2019

DOSSIER N° 4-2019

AVIS DE CONSTRUCTION

Permis ordinaire

<u>REQUERANT</u>	Coopérative Puglia Route de la Communance 12 2800 Delémont
<u>AUTEUR DU PROJET</u>	in7.CH, Rue des Andains 12, 2800 Delémont
<u>PROJET</u>	Agrandissement, transformation et rénovation de la cuisine et transformation / rénovation des sanitaires. Pose d'un monobloc de ventilation pour la cuisine en toiture.
<u>RUE</u>	Route de la Communance
<u>PARCELLE(S)</u>	N° 2210 Surface: 1'963 m2
<u>ZONE DE CONSTRUCTION</u>	HBa : Zone d'habitation B secteur a
<u>PLAN SPECIAL</u>	--
<u>LIEU-DIT</u>	--

BÂTIMENT N° 12

Description: Agrandissement

DIMENSIONS

Longueur: 8.92 m1

Hauteur: 4.00 m1

Largeur: 3.22 m1

Hauteur totale: 4.00 m1

Remarques: --

GENRE DE CONSTRUCTION

Murs extérieurs: Briques et isolation périphérique

Façades: Crépi

Couleur: Rouge foncé

Couverture: Gravier

CHAUFFAGE Existant

DEROGATIONS REQUISES Art. 257 RCC - HB 14. Distances et longueurs

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au vendredi 15 février 2019 inclusivement**, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon l'article 32 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire :

Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui est accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur la construction, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable.

Delémont, le 14 janvier 2019

SERVICE DE L'URBANISME,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES TRAVAUX PUBLICS